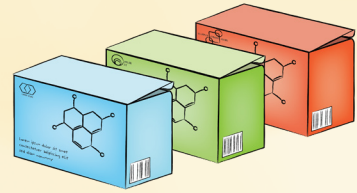
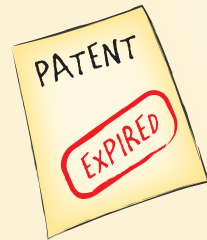


Les biologiques biosimilaires au Canada



Un biologique biosimilaire est grandement similaire à son médicament d'origine



Après l'expiration du brevet du biologique d'origine, d'autres fabricants peuvent produire leur propre version biosimilaire. Comme les biosimilaires sont produits après l'obtention du brevet, leurs fabricants n'ont pas les mêmes coûts pour mettre le produit sur le marché et peuvent donc l'offrir à un prix inférieur.¹



Il n'y a aucune différence clinique importante en matière d'innocuité, d'efficacité et de qualité.



Santé Canada a approuvé plus de 33 biosimilaires pour aider au traitement des Canadiennes et des Canadiens atteints d'arthrite inflammatoire, de cancer, de diabète, de maladie intestinale inflammatoire et de psoriasis.



Les médicaments biologiques représentent une part importante des dépenses en médicaments des régimes d'assurance-médicaments publics et privés. Même si les médicaments biologiques biosimilaires, moins coûteux, offrent les mêmes avantages thérapeutiques que les médicaments d'origine, leur utilisation au Canada demeure très faible.



Les biologiques biosimilaires peuvent améliorer l'accès aux biologiques et générer des économies importantes pour les systèmes de soins de santé publics et privés



Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés du gouvernement canadien a estimé que les régimes d'assurance-médicaments privés et publics du Canada pourraient économiser entre 332 millions et 1,81 milliard de dollars au cours de la 3^e année suivant l'introduction d'un biosimilaire dans un portefeuille de produits.²



Les économies réalisées grâce aux biosimilaires peuvent stimuler un réaménagement des « critères d'accès spécial », éliminant cette obligation d'essai non concluant de médicaments plus anciens pour obtenir le remboursement de biosimilaires.



Les économies réalisées grâce aux biosimilaires peuvent être réinvesties dans les budgets consacrés aux régimes d'assurance-médicaments publics et privés, favorisant ainsi l'ajout de nouveaux médicaments.



Les économies générées par les biosimilaires peuvent améliorer les aspects non médicaux nécessaires aux patients, tels que des soins infirmiers personnalisés, des services de conseils professionnels, de la physiothérapie et de l'ergothérapie.

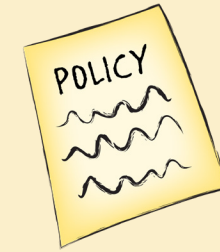


Par le lancement de politiques de transition en matière de biosimilaires, la Colombie-Britannique, l'Alberta et le Nouveau-Brunswick utilisent les économies réalisées grâce aux biosimilaires pour améliorer la viabilité de leurs régimes d'assurance-médicaments en ajoutant de nouvelles inscriptions de médicaments et en renforçant la couverture des médicaments existants pour les patients.

Transition vers un biologique biosimilaire



La « **transition médicale** » survient lorsqu'un patient qui ne réagit pas adéquatement au médicament d'origine qu'il prend ou à son biosimilaire passe à un autre biologique d'origine ou biosimilaire pour reprendre un maximum de contrôle sur sa maladie.



La « **transition par politique** » survient lorsque la politique de remboursement d'un régime d'assurance-médicaments privé ou public exige que les patients passent de leur biologique d'origine à son biologique biosimilaire, généralement parce qu'il est sensiblement moins dispendieux.

La transition est sécuritaire et efficace



Les patients et les fournisseurs de soins de santé peuvent avoir confiance que les biosimilaires sont efficaces et sûrs pour chacune de leurs indications autorisées. Aucune différence n'est attendue en termes d'efficacité et de sécurité suite à un changement d'utilisation de routine entre un biosimilaire et son médicament biologique de référence dans une indication autorisée. »³



Plus de 170 études de recherche existent sur les patients atteints d'arthrite inflammatoire et de maladies gastro-intestinales et de la peau chez qui la transition d'un biologique d'origine anti-TNF vers son biologique biosimilaire anti-TNF a été un succès.

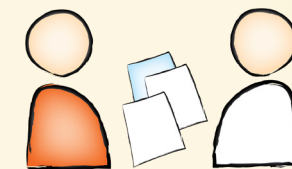


Après le passage à un biosimilaire, les patients obtiendront leur médicament de la même manière ou d'une manière similaire à leur médicament biologique précédent.



Les patients, en partenariat avec leurs rhumatologues, surveilleront la sécurité et l'efficacité de leurs biosimilaires dans le cadre des soins de routine.

Informations factuelles et crédibles sur les biologiques biosimilaires



La décision de commencer un traitement biologique (médicament d'origine ou biosimilaire) doit être prise par un patient bien informé et son rhumatologue, sur la base de preuves scientifiques crédibles et en tenant compte de l'innocuité, des avantages et des risques, des objectifs et des préférences du patient en matière de traitement, de l'accessibilité du médicament et de son coût.



Les patients peuvent trouver davantage d'informations sur les biosimilaires auprès d'un certain nombre de sources crédibles, rhumatologues, infirmières en rhumatologie et pharmacies, ainsi qu'auprès de leur régime d'assurance-médicaments public ou privé et des programmes d'aide aux patients.

¹ Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé - Les médicaments biosimilaires : Réponses à vos questions : https://cadth.ca/sites/default/files/pdf/biosimilar_drugs_patient_tool_fr.pdf

² Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés - Économies potentielles associées aux biosimilaires au Canada : <https://www.canada.ca/fr/examen-prix-medicaments-brevetes/services/rapports-etudes/medicaments-biologique-partie1-tendances-marche.html>

³ Santé Canada - Fiche d'information sur les biosimilaires - Changement : www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/produits-biologiques-radiopharmaceutiques-therapies-genetiques/information-demandes-presentations/lignes-directrices/fiche-